

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-106 : GROUPEMENT DE COMMANDES EXTINCTEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Dans le cadre de l'assistance que la Communauté de Communes de Noblat peut apporter à ses communes membres, il a déjà été créé trois groupements de commandes : un pour la réalisation des contrôles techniques des bâtiments, un autre pour la fourniture de panneaux de voirie et un dernier pour la dématérialisation des procédures de commandes publiques.

Monsieur le Président propose, aujourd'hui, la création d'un quatrième groupement de commandes qui portera sur la vérification et l'acquisition, d'extincteurs.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la convention jointe en annexe qui sera passée avec les communes d'Eybouleuf, de La Geneytouse, de Moissannes, de Royères et de Saint-Martin Terressus qui ont souhaité participer à ce groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de mettre en place un groupement de commandes avec les communes d'Eybouleuf, de La Geneytouse, de Moissannes, de Royères, et de Saint-Martin Terressus dans le cadre de la passation d'un marché portant sur la vérification, et l'acquisition, d'extincteurs,

Accepte les termes de la convention jointe en annexe,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention du groupement de commande,

Autorise Monsieur le Président à procéder aux dépenses et à exécuter le marché pour le matériel de la Communauté de Communes de Noblat,

Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours,

Donne pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces administratives et comptables.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 15/12/16
Publié ou notifié
Le : 15/12/16



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : groupement de commandes extincteurs

Date de transmission de l'acte : 15/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2016

Numéro de l'acte : 2016-106 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20161209-2016-106-DE

Date de décision : 09/12/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics